



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 janvier 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 janvier 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme COSTA-NIVAGGIOLI à M. KERVELLA, Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. MONDOLONI à Mme GUERRINI, M. FERRARA à M. le Maire, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme FELICIAGGI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI,

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180129-2018_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2018

Affichage : 02/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 janvier 2018
Délibération N°2018/02

Retrait partiel de la délibération N°2017/279 du 27 novembre 2017, relative à la désignation de M. Christophe Mondoloni et Mme Olivia Pillotti dans les commissions et organismes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Lors de sa séance du 27 novembre 2017, le conseil municipal a procédé à la désignation de M. Christophe Mondoloni et Mme Olivia Pillotti, pour siéger dans les commissions et organismes, en remplacement de M. Balzano, suite à la démission de celui-ci.

Au nombre de ces commissions et organismes, figuraient également la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation des Services Publics, dont les membres titulaires et suppléants ne peuvent être remplacés par désignation, mais par des procédures particulières prévues en application des dispositions des articles 22 III du CMP et L1411-5 du CGCT.

En conséquence,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De procéder au retrait partiel de la délibération N°2017/279 du 27 novembre 2017, pour ce qui concerne la désignation au sein de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation des services publics.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son président
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et L.2121-29 ;
Vu l'article 22 III du Code des Marchés Publics ;
Vu la délibération N°2017/279 du 27 novembre 2017, relative à la désignation de M. Christophe Mondoloni et Mme Olivia Pillotti dans les commissions et organismes ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 janvier 2018 ;
Considérant que les autres dispositions de la délibération citée supra restent inchangées ;

**DECIDE
Par 37 voix pour
Et 1 non participation (Mme Grimaldi d'Esdra)**

De procéder au retrait partiel de la délibération N°2017/279 du 27 novembre 2017, pour ce qui concerne la désignation au sein de la commission municipale d'appels d'offres et d'adjudication et de la commission municipale de délégation d'un service public.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI



Page 2 sur 2